

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.

Étaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Yves THOREAU, **Maire**,

Philippe FISCHER, Elisabeth JEGU, Pierre HOUEBINE, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUEZ, **Adjoints au Maire**, Régine LANGLOIS, Stéphane SYLVAIN, Nathalie PRYJDA, Antony FERREIRA, Nadine BOURRON, Éric FAIVRE, Françoise PIGAL, Jannine ANDRIEU, Philippe BOYADJIAN, Annie CHAUVIERE, Guillaume LAVOREL, Stéphane DEYSINE, Philippe SALLE, Pascal CETLIN, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux**.

Étaient absents représentés ayant donné pouvoir : Pascale PARRINELLO à Jacqueline SAUNIER, Isabelle HAMEL à Régine LANGLOIS, Jean-Claude ANGLO à Philippe BOYADJIAN, Nathalie GUESDON à Stéphane DESYNE, Cécile SABATIER à Philippe SALLE.

Secrétaire de séance : Régine LANGLOIS.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal en exercice et constate que le quorum est atteint pour la validité des délibérations.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2022. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite communication des décisions qu'il a prises en application de la délégation accordée par le conseil municipal :

N°03/01/2022 – Marché de prestations de services SACPA ;

N°04/01/2022 – Acceptation devis Mission assistance financière PLF intervention du 28/01/2022 ;

N°05/01/2022 – Contrat de cession d'un spectacle destiné aux élèves de l'école maternelle de la Ferme de Monsieur ;

N°06/02/2022 – Convention d'objectifs et de financement « EAJE » avec la CAF N°2366-4240

N°07/02/2002 – Convention relative à l'organisation d'un séjour à Saint-Fargeau destiné aux enfants de 6 à 11 ans ;

N°08/02/2022 – Acceptation du contrat d'entretien et de vérification du portail électrique de la mairie ;

N°09/02/2022 – Acceptation du devis Partenaires Finances Locales - Mission d'assistance financière du 16/02/2022 ;

N°10/02/2022 – Demande de dotation de soutien à l'investissement (DSIL) 2022 à la Préfecture du Val-de-Marne – restauration de la Ferme de Monsieur, actualisation du montant de l'opération ;

N°11/02/2022 – Demande de dotation de soutien à l'investissement (DSIL) 2022 à la Préfecture du Val-de-Marne – extension d'école maternelle ;

N°12/03/2022 – Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022 à la Préfecture du Val-de-Marne, rénovation des installations d'éclairage public – 5^{ème} phase.

Aucune observation n'étant faite sur ces points, les membres du conseil municipal lui en donnent acte.

Il est procédé à l'examen des points figurant à l'ordre du jour :

N°3/2022 : ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au SIGEIF de l'EPT GOSB au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal approuve l'adhésion au SIGEIF de l'EPT GOSB.

Adoptée à l'unanimité

N°4/2022 : RH – Convention d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2022-2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal approuve la convention d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2022-2025.

Adoptée à l'unanimité

N°5/2022 : ENFANCE-JEUNESSE-POPULATION – Avenant n°2 au marché public de prestations de service relatif à la restauration collective : fourniture et livraison de repas en liaison froide

Rapporteur : Madame SAUNIER

Le Conseil municipal décide d'augmenter le nombre de composantes des goûters de 2 à 3 en direction des enfants inscrits aux accueils péri et extrascolaires.

Adoptée à l'unanimité

N°6/2022 : TECHNIQUE – Approbation d'une convention entre le SIVOM, la commune de Mandres-les-Roses et la résidence VILLA RHODON, portant sur les modalités du partenariat pour la collecte des colonnes enterrées

Rapporteur : Monsieur HOUDEBINE

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention entre le SIVOM, la commune de Mandres-les-Roses et la résidence VILLA RHODON.

Adoptée à l'unanimité

N°7/2022 : FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Monsieur FISCHER

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu ce débat'.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 14 mars 2022 à 23h30.

Mandres-les-Roses, le 22 mars 2022

